

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 23 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-trois du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

25 présents + 2 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU (*arrivé en cours de séance*), Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGault, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

2 pouvoirs :

- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés : Frédérique DAMBRINE, Lucette ROCHER

Gérard GIRET a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 17 mars

GOVERNANCE

Compétence Mobilités

- Vu la loi d'orientations sur les Mobilités (dite LOM) n° 2019-1428 du 24 décembre 2019
- Vu L'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et notamment son article 9

Après délibération et par 19 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Décide de prendre la compétence « Organisation de la Mobilité » au 1^{er} juillet 2021
- ✓ Décide de ne pas demander à la Région Nouvelle Aquitaine la reprise des lignes régulières situées le territoire de la CCAVT

- ✓ Demande aux neuf communes membres de valider par délibérations concordantes, le transfert de cette compétence par la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet à compter du 1^{er} juillet 2021
- ✓ Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

A Airvault, le 23 mars 2021
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210407-321-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2021

Publication le : 07-04-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48